

Nouveaux objectifs climatiques pour 2030 : douze textes législatifs mis à jour

Publié le 22 janvier 2021

Le 11 décembre dernier, les 27 dirigeants européens ont acté l'objectif de réduction climatique de -55 % des GES en 2030 au lieu des 40 % prévus jusqu'ici.

En conséquence, la Commission présentera un paquet Ajustement à l'objectif 55 avec douze initiatives législatives. Parmi les textes attendus d'ici à juin 2021 : taxe carbone aux frontières, révision du système ETS, règlement sur répartition de l'effort, règlement UTCATF, et révision des directives taxation de l'énergie, énergies renouvelables, et l'efficacité énergétique.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)